



Extrait du SNES HORS DE FRANCE

<http://hdf.snes.edu/spip.php?article697>

combatifs lettre CT 1

Les syndicats de la FSU pour l'adaptation des droits à l'AEFE

- ESPACE ADHÉRENTS ET MILITANTS - ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018 - Communication syndicale élections professionnelles
2018 -

**JE VOTE SNES
JE VOTE FSU**

Date de mise en ligne : mercredi 17 octobre 2018

SNES HORS DE FRANCE

Le SNES-FSU et le SNEP-FSU sont profondément attachés à **l'AEFE comme Établissement public**, principal outil et vecteur pour assurer les missions de service public à l'étranger. Par là même, ils défendent une éthique professionnelle qui s'appuie sur les règles de la Fonction publique : neutralité et indépendance au service de l'intérêt général, paritarisme...

Ils défendent aussi des **indemnités, liées au statut des fonctionnaires**. Le SNES HDF revendique historiquement, pour les détachés, l'indemnité forfaitaire allouée aux CPE, équivalente de l'ISOE. En février 2015, nous avons conquis les indemnités de sujétion spéciale pour [les professeurs documentalistes et les CO-PSY](#). Pour ces derniers, le combat reprend suite à la création du corps des PSY-EN car les indemnités nouvelles doivent être à nouveau transcrites pour l'AEFE. Le SNES-FSU y veillera !

Enfin, à travers les droits statutaires, c'est une **conception de nos métiers que nous défendons** : l'enseignement français est assuré par des personnels qualifiés, formés, des professionnels de leur discipline. Ils doivent rester maîtres de leurs progressions, libres de leur pédagogie et travailler dans un cadre garanti, notamment pour ce qui relève des obligations réglementaires de services, sur lesquelles repose tout l'édifice, y compris de non titulaires. **Là encore, les [acquis obtenus en Comité technique en 2015](#)** suite aux modifications des obligations réglementaires de service sont à porter à l'actif du SNES-FSU et du SNEP-FSU.

